

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : NWS 11/47/91 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES

Informations à l'attention du public

12 DÉCEMBRE 1991

TURQUIE

Amnesty International salue l'engagement des autorités de mettre un terme à la torture

Index AI : EUR 44/WU 03/91

Amnesty International a salué la déclaration récente du gouvernement turc, qui s'est engagé à mettre un terme à la torture, et particulièrement à permettre aux avocats d'assister aux interrogatoires pendant la garde à vue.

L'Organisation déclare : « Le fait d'autoriser les avocats à assister aux interrogatoires - moment où les prisonniers sont le plus exposés à la torture - constituerait un pas important en vue de mettre un terme aux brutalités signalées depuis des années en Turquie. »

Dans une lettre adressée au nouveau Premier ministre, Suleyman Demirel, l'organisation mondiale de défense des droits de l'homme s'est également félicitée du projet gouvernemental visant à renforcer l'indépendance du pouvoir judiciaire et à garantir la liberté d'expression en autorisant les citoyens turcs à utiliser sans restrictions, dans les publications, d'autres langues que le turc.

Amnesty International prie instamment les autorités de prévoir, dans les réformes constitutionnelles et législatives envisagées, une réduction de la durée de la garde à vue. Cette mesure, essentielle pour éliminer la torture, a été mentionnée dans un protocole diffusé par le Parti de la juste voie et le Parti populiste social démocrate, qui ont formé un gouvernement de coalition.

L'Organisation, prenant acte qu'aucune exécution n'a eu lieu en Turquie depuis 1984, exhorte les autorités à inclure l'abolition de la peine de mort dans les réformes prévues au programme gouvernemental.

Amnesty International a accueilli favorablement la façon dont le nouveau gouvernement a réglé rapidement la situation à la prison d'Eskisehir, où plus de la moitié des 200 détenus transférés au début du mois de novembre auraient été sauvagement battus. Des examens pratiqués par des médecins indépendants ont révélé que 119 des 198 prisonniers présentaient des blessures et des marques de mauvais traitements. Cette nouvelle prison était destinée à la mise en place d'un régime d'isolement total prévu par la loi antiterroriste d'avril 1991, ce qui représentait un danger considérable pour la santé physique et mentale des détenus. Le 24 novembre, sur ordre du nouveau ministre de la Justice, tous les prisonniers ont été transférés dans d'autres centres de détention et la prison d'Eskisehir a été fermée.

Les principales préoccupations d'Amnesty International en Turquie sont le recours systématique à la torture et aux mauvais traitements, l'incarcération des prisonniers d'opinion et la peine de mort. L'Organisation a récemment demandé au gouvernement turc d'ouvrir une enquête indépendante, exhaustive et impartiale, sur 25 cas de "disparitions" et d'exécutions extrajudiciaires signalés dans le pays au cours de l'année écoulée.

Amnesty International pense que la détermination exprimée par le nouveau gouvernement d'améliorer la situation des droits de l'homme en Turquie est un signe positif et elle attend la mise en application des mesures promises

SYRIE

Libération de 60 prisonnières d'opinion

Index AI :MDE 24/WU 02/91

Amnesty International a salué la libération, le 1^{er} décembre, par les autorités syriennes, de plus de 60 prisonnières d'opinion détenues dans ce pays. Aucune de ces femmes, dont certaines étaient incarcérées depuis cinq ans, n'avait été inculpée ni jugée. Bon nombre d'entre elles avaient été arrêtées à la place de certains de leurs proches recherchés par les autorités, ou pour punir les familles de personnes emprisonnées pour appartenance à des partis politiques interdits. Plusieurs de ces détenues auraient été torturées.

Amnesty International reste préoccupée par le maintien en détention de milliers d'opposants présumés du gouvernement syrien, et notamment de plusieurs centaines de prisonniers d'opinion, qui sont toujours incarcérés en vertu de l'état d'urgence en vigueur en Syrie depuis 1963